

Stefano ALLIEVI, Felice DASSETTO. - Il Ritorno dell'Islam, i musulmani in Italia. - Rome : Edizioni Lavoro, 1993. - 295 p. (ISCOS 22)



A l'heure où l'Europe occidentale ferme ses frontières périphériques et où un processus d'institutionnalisation de l'islam prend forme sur la scène publique dans les pays nord-occidentaux, qu'en est-il de l'islam manifestement présent en Italie depuis la construction de mosquées dans plusieurs métropoles du nord et du sud de la Péninsule ?

Sans prétendre à l'exhaustivité, l'approche veut dépasser l'analyse de données statistiques, souvent insuffisantes pour traduire la dynamique de l'immigration en provenance des pays musulmans, en soulevant la question de la représentation politique et sociale des organes de médiation créés par les immigrés musulmans vivant en Italie, ou institués par les pouvoirs publics locaux.

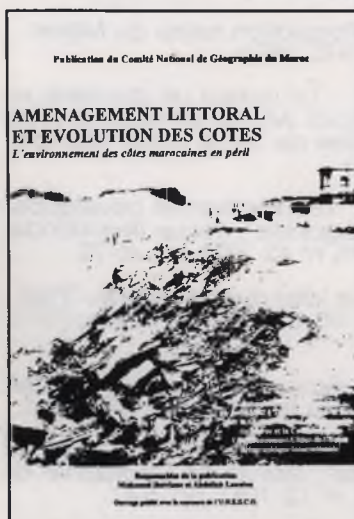
Les modes d'installation des musulmans, le marquage de l'espace urbain visible par les lieux de prières et les mosquées, ainsi que la faiblesse des moyens structurels, montrent que l'*islam italien* s'organise difficilement sur le plan du service religieux. Les mosquées acquièrent, en Italie, le statut d'association à l'instar des amicales et unions (encore peu nombreuses mais bien implantées à l'échelle locale) dont les initiatives d'ordres religieux et culturel participent, par le biais de l'édition ou de rencontres, à la promotion de la culture arabo-islamique.

La visibilité de l'islam dans l'espace public a entraîné l'émergence d'interlocuteurs, des "free lancers" ou hommes frontières, c'est-à-dire des acteurs sociaux musulmans jouant le rôle d'intermédiaires entre les communautés musulmanes et la société dans laquelle ils vivent.

La société italienne a perçu les manifestations de l'islam dans la vie publique (media, institutions, action politique) sans pour autant les appréhender, pour le moment, de façon problématique. Les instances locales se montrent, par ailleurs, assez favorables à la création de mosquées dans leurs communes.

Cette "tranquillité psychologique" pourrait perdurer malgré l'importance des changements que la société italienne traverse actuellement. Fondamentalement, selon les auteurs, l'islam ne devrait pas constituer une menace pour un pays qui s'est toujours présenté comme "une sorte de bloc monolithique indiscuté de l'hégémonie catholique". Toutefois, cela n'exclut en rien le problème de la "pluralisation" des références religieuses.

AMENAGEMENT LITTORAL ET EVOLUTION DES CÔTES : L'ENVIRONNEMENT DES CÔTES MAROCAINES EN PERIL ; sous la direction de Mohamed BERRIANE et Abdellah LAOUINA . - Rabat : Publication du Comité National de Géographie du Maroc, 1993. - 119 p.



Cet ouvrage axé sur la question de l'environnement spécifique aux littoraux est le fruit de la réflexion commune de spécialistes, techniciens et chercheurs portant essentiellement sur la dynamique actuelle des côtes et les critères physiques de leur fragilité. Une attention particulière est accordée à l'impact des aménagements humains sur l'évolution des plages, dunes bordières ou falaises qui ne bénéficient d'aucune protection législative. Le parcours des rivages du nord marocain entre Martil et Casablanca révèle que les atteintes touchant à l'équilibre du système côtier font partie intégrante des problèmes d'environnement sensibilisant l'opinion au Maroc.

La présentation de projets d'aménagements spécifiques aux littoraux tels que les ports de plaisance ou les villages touristiques est l'occasion de souligner les effets de ces installations sur un milieu réputé fragile. L'étude de sites naturels ou aménagés du littoral méditerranéen entre Tétouan et Ceuta et le littoral atlantique entre Tanger et Asilah, permet d'apprécier les conditions naturelles et l'impact des aménagements portuaires sur les plages, le recul et l'érosion des plages atteintes, l'ensablement des ports...

Si l'aménagement est fondé sur une urbanisation excessive, il risque d'amputer les littoraux des protections naturelles que sont les dunes et les forêts. La forte pression foncière et la promotion immobilière générées par le tourisme multiplient les implantations à proximité immédiate du rivage. La baie d'Agadir illustre cet empiètement, l'érosion qui en résulte pouvant entraîner un processus irréversible de détérioration en l'absence d'actions préventives.

L'équilibre et les mouvements sédimentaires littoraux sont sensibles à l'impact des modifications hydrodynamiques induites par les aménagements portuaires : plusieurs études de cas, choisis en majorité au nord du Maroc, analysent les transformations du contexte littoral. D'autres cas indiquent les effets de la pollution sur la côte : nappes d'hydrocarbures et eaux usées sont, sur ce plan, dégradantes pour la biodiversité et les populations.

Seule la protection et les aménagements légers, tels que les nouveaux accès en bois, permettra de limiter les dégradations le long des dunes côtières.

BEN ACHOUR Yadh. - Normes, foi et loi. - Tunis : Cérès Productions, 1993. - 270 p.



Quelles sont les instances productrices de normes dans la culture islamique ? Quels rapports entretient la foi avec la loi ? Des réponses sont apportées à ces questions par ce livre didactique qui condense les éléments d'un cours universitaire d'initiation à la philosophie du droit et de l'Etat. La démarche s'appuie sur l'axiome de l'universalité des outils d'analyse en sciences sociales, sur la rigueur philosophique qui combat les dérives dogmatiques et libère de l'empirisme politique.

Yadh BEN ACHOUR explore le "continent du droit" à partir des interactions existantes entre les normes juridiques et les autres systèmes normatifs tels que le langage, les codes du raisonnement et du savoir scientifique, les conduites individuelles et collectives, les croyances et les rites, aux valeurs eschatologiques.

Opposant dans sa phénoménologie du religieux, la "théologie fidéiste" selon laquelle la philosophie est une science "profanante, hostile à la transcendance", et la théologie rationaliste, il récuse la première et opte pour une interprétation globalisante, interne et en partie sociologique.

Le débat entre foi et loi est situé dans son contexte théorique et politique. Les jeux du sacré et du profane en matière de droit font ressortir la notion de hiérarchie entre les deux ordres. La laïcité qui, au Maghreb, se présente sous la forme de l'étatisme affirme cette dualité et effectue une séparation entre le citoyen qui monopolise l'espace public et le croyant qui s'attribue la sphère privée.

Le postulat selon lequel "le comble de la laïcité" serait la sainteté, expliquerait que le conflit ait pris, par le passé, la forme d'une opposition entre "islam mystique" et "islam théologico-législatif". Aujourd'hui, l'Etat devient l'instrument de cette laïcisation en inscrivant, dans sa constitution, l'islam comme religion d'Etat. Après l'expulsion du religieux de la sphère politique, et en dépit du projet fondamentaliste ambitionnant de restaurer l'unité originelle, il appartient à l'esprit de gagner sa liberté individuelle pour accéder à la liberté collective : celle de la citoyenneté.

BOTIVEAU Bernard. - Loi islamique et droit dans les sociétés arabes ; préface de Jacques BERQUE. - Paris, Aix-en-Provence : Karthala, IREMAM, 1993. - 379 p.



Version remaniée d'une thèse soutenue à Aix-en-Provence en février 1989 (*Shari'a islamique et droit positif dans le Moyen-Orient contemporain. Egypte et Syrie*) l'ouvrage de Bernard BOTIVEAU marque, suivant l'appréciation de Jacques BERQUE, "une forte avancée scientifique" pour une approche de la politique du droit dans les sociétés arabes.

Il appréhende la relation (conflictuelle) entre loi (Islamique) et droit, suivant trois niveaux d'analyse : la culture juridique, les systèmes normatifs et les usages politiques du droit.

Dressant un état des savoirs sur le droit islamique comme représentation du monde, B.BOTIVEAU aborde le *fiqh* (jurisprudence Islamique) à partir de l'enseignement azharien (Université Al-Azhar du Caire, Faculté de *Shari'a* de Damas). Ce savoir des Ulamas demeure aujourd'hui le système de référence de ceux-là mêmes qui le contestent au nom d'une perception exclusive de la *shari'a*. Il se différencie du savoir produit par l'orientalisme dans la mesure où le droit musulman tendait à offrir une image fixiste de la culture juridique islamique, malgré les nuances introduites par certains auteurs ouverts à l'histoire et à l'anthropologie. L'héritage du *fiqh* a été assumé par le savoir réformiste dans sa tentative d'appropriation de la culture juridique occidentale. Issu des écoles de droit qui ont traduit dans le droit positif les projets politiques des mouvements nationaux, ce réformisme a débouché sur un "droit positif islamique", mutation qui rend vaine toute prétention à un "retour aux sources".

Le "droit positif islamique" participe d'un processus de modernisation institutionnelle tendant à une modification des règles du jeu juridique. A travers l'entreprise de codification, le renouvellement de l'enseignement du droit et l'intervention d'acteurs juridiques nouveaux ou renouvelés (avocats, juges), B. BOTIVEAU pointe une redéfinition des systèmes normatifs faisant place à la nationalité et à la citoyenneté.

Les transformations institutionnelles et les mutations des savoirs mettent à nu la tension entre le droit, le vrai et le réel à l'encontre de l'identité des termes postulée par la notion de *haqq*. De la sorte, elles ouvrent un large espace aux usages politiques du droit, autrement dit aux interventions des acteurs pour faire prévaloir leur conception de la justice et, partant, de la légitimité.

Qui est habilité à dire le droit ? La question résume la recherche d'un nouveau mode d'articulation du politique et du juridique. Le droit focalise de la sorte une confrontation dont l'issue est incertaine au regard des courants qu'elle structure et oppose mais dont la portée quant à l'historisation du droit islamique se dessine :

B. BOTIVEAU suggère, "thèse" majeure qui sous-tend sa démarche, une tendance à une autonomisation croissante du champ juridique.

MEDINA DE SALÉ : ÉTUDES ET HYPOTHESE POUR LA REQUALIFICATION URBAINE ; sous la direction de Marcello BALBO et Daniele PINI. - Milano : Città Studi, 1993. - 236 p. (Istituto Universitario di Architettura di Venezia)



Dans un contexte urbain morcelé et en rapide extension, la médina de Salé, fondée au XI^{ème} siècle, pose de manière lancinante la question de sa réhabilitation et de sa revalorisation. L'urgence des problèmes de cette ville historique s'inscrit dans l'étude, plus vaste, de la requalification des tissus urbains anciens. Les fonctions de ce noyau urbain et de ses espaces se sont profondément transformées. En vue d'améliorer les services collectifs, l'étude analyse les possibilités de restaurer un ensemble d'éléments essentiels de la structure urbaine, qu'ils soient historiques (remparts, portes, forts, fondouks et grandes demeures) ou symboliques (cimetières).

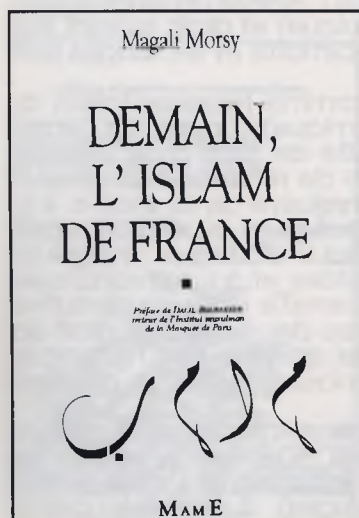
La composition et l'évolution démographique de Salé reflète une présence massive de ruraux et la tendance des groupes sociaux aux revenus plus élevés, à quitter la ville. Une densification de l'habitat (17 000 habitants en 1913, 43 000 en 1960 et 80 000 en 1982) génère d'importantes mutations liées à l'empiètement sur l'espace agricole à l'intérieur des remparts : la *squatterisation* d'édifices comme les fondouks, à usage traditionnellement artisanal et commercial, la précarité des conditions de salubrité et la saturation des infrastructures et des équipements publics. Plusieurs édifices sont réduits aujourd'hui à l'état d'habitat dégradé et servent parfois de locaux annexes, et de simples dépôts. Cette détérioration progressive et généralisée des conditions d'habitation et de l'environnement urbain induit un appauvrissement et une fragilisation des activités économiques.

La proximité de Rabat, où une ville de type européen abrite d'importants services administratifs, fait subir à Salé le contre-coup du développement de la capitale et la marginalise.

La revalorisation proposée par cette recherche privilégie des zones telles que le cimetière Sidi Ben Achir, espace ouvert conçu comme lieu de repos et de détente pour la population des quartiers environnants ainsi que l'aire située de part et d'autre des remparts, zone tampon entre la médina, les rives de l'oued Bouregreg et la ville de Rabat.

Pour rendre à cette médina une centralité, les actions concertées doivent faire appel à l'intervention de plusieurs acteurs afin qu'ils valorisent ses potentialités propres et établissent de nouvelles relations avec la capitale.

MORSY Magali. - **Demain, l'islam de France** ; préface de Dalil BOUBAKEUR. - Paris : Mame, 1993. - 203 p.



"L'affaire des foulards islamiques" a non seulement montré que l'opinion publique française n'était pas prête à participer à un *débat dérangeant* sur l'islam, mais aussi que la vision des politiques tendait avant tout à concrétiser un processus d'intégration mental et culturel plutôt que social et économique.

A l'invitation du Recteur de l'Institut musulman de la Mosquée de Paris, Magali MORSY, historienne, a rédigé ce plaidoyer en faveur d'une *approche lucide de l'aspiration des musulmans de France et du contexte national dans lequel il s'inscrit*.

L'islam en France s'identifie encore trop souvent au mal-vivre des cités, au chômage et à l'insécurité. La représentation que les Français ont de la religion islamique ne tient compte que de leur perception de la (des) communauté(s) maghrébine(s) installée(s) en France. Elle exclut la demande religieuse émanant des Français convertis à l'islam (estimés à 300 000 en 1990). Ces *attitudes d'ethnisation* du religieux se renforcent par l'analyse sommaire du conflit actuel en ex-Yougoslavie. Le besoin pour les musulmans de déterminer les normes d'une autorégulation donnant son plein sens à la notion de communauté, s'avère d'autant plus urgent que la façon d'être du croyant se marque de stigmates dans la société française. Si l'acceptation de l'islam constitue un fait certain, il lui manque encore d'être pensé de façon cohérente.

Une action pédagogique combinée à une *interaction formalisée* deviennent nécessaires pour mettre en adéquation le comportement du croyant et du citoyen. Une instance de médiation ayant une *fonction de régulation sociale* n'exclurait pas l'intervention des juges civils. La particularité des conclusions de ce rapport tient à l'idée que l'*establishment religieux* permettrait d'éclairer la décision juridique.

La question est alors de savoir comment réaliser et faire reconnaître une telle médiation, sans que cela nuise à *"l'identité de la nation et à la cohésion de la Cité"* ? Le préalable consisterait en l'amorce d'un dialogue, d'une *relation dynamique* dans laquelle la société reconnaîtrait la vitalité de la communauté musulmane. En ce sens, le rassemblement des instances étatiques et religieuses pourrait aider à une *sensibilisation* de l'ensemble du corps social et à l'émergence d'une réalité qui, *"pour être spirituelle, n'en est pas moins nationale"*.

LES PRATIQUES CULTURELLES DES JEUNES AU MAGHREB. - Tunis : CEDODEC, 1993. - 162 p. (Centre d'Etudes et de Documentation sur le Développement Culturel, Etudes culturelles)



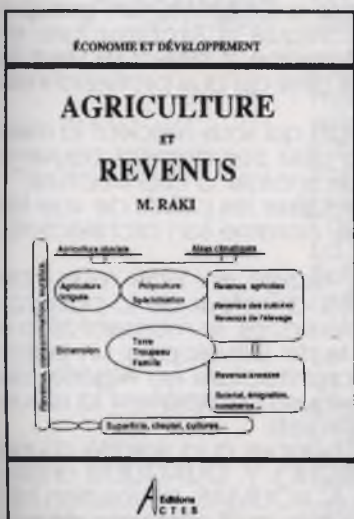
Dans le cadre d'un programme de recherche sur les attitudes culturelles dans les pays du Maghreb, le CEDODEC a organisé en février 1993, conjointement avec l'UNESCO une conférence rassemblant des chercheurs dont les travaux analysent la culture des jeunes. Les axes définis lors de cette rencontre ont permis de cerner les ressources que le milieu familial et la société offrent aux jeunes maghrébins, leurs aspirations et leurs besoins dans le domaine des loisirs, les genres de pratiques culturelles qui recueillent leur adhésion.

Certaines études présentées dans ces actes, fondées sur des recherches de terrain, s'interrogent sur la culture des "jeunes" dans ses liens avec les aspirations et les biens culturels. L'analyse des résultats d'une enquête effectuée dans le Grand Tunis, montre combien les pratiques culturelles sont déterminées par l'héritage familial et le capital scolaire : la propension des jeunes à diversifier leurs activités est sous-tendue par le niveau d'instruction qui détermine leur curiosité intellectuelle, leurs penchants pour la lecture, le cinéma, le théâtre... La culture en vogue est inédite et puise ses sources aussi bien dans la "tradition" que dans la "modernité".

Le constat des pratiques et l'étude des représentations culturelles fait porter l'interrogation sur la manière dont se gèrent, de façon concomitante et équilibrée des éléments apparemment contradictoires. Le discours "homogène" de la jeunesse en Algérie, fait appel à des questions de type identitaire : écouter le Rai, regarder les chaînes étrangères de télévision tout en exigeant plus de savoir religieux, sont l'expression de besoins qui démontrent que cette jeunesse s'accommode des évolutions actuelles.

Des communications plus théoriques se livrent à des réflexions sur le rôle des médias et la nouvelle dynamique insufflée par l'audiovisuel à l'édition et à la presse, en Mauritanie et au Maroc. En Algérie, la diffusion de spectacles cinématographiques non-violents est limitée par les difficultés d'acquisition des films et le manque d'espace de projection. Le volontarisme de l'Etat tendant à insérer au sein des établissements scolaires et universitaires, des clubs et des associations, contredit les modes culturelles appelant à des pratiques plus individuelles telles que la lecture, l'audition musicale ou les spectacles audio-visuels. Le rôle grandissant des maisons de la culture dont sont dotés les *willayas* en Algérie (8 en 1987, 16 en 1993) exprime cette politique officielle qui vise à encadrer les jeunes. Alors que la loi sur les associations a créé une dynamique nouvelle, l'offre de lieux d'accueil demeure insuffisante et les structures collectives restent encore confrontées à des problèmes purement matériels.

RAKI Mohamed. - Agriculture et revenus. - Rabat : Actes Éditions, 1991. - 130 p. (Publications de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II)



Analyser la formation des revenus dans le secteur agricole pour appréhender le fonctionnement et la reproduction des exploitations en tenant compte des relations existantes entre l'agriculture et les autres secteurs de l'économie, telle est la démarche de cette étude agro-économique. L'évaluation des revenus généralement mal connus dans les pays du Maghreb se réfère aux indicateurs de l'activité agricole sans que soient prises en compte les activités extra-agricoles ni d'autres ressources. Mohamed RAKI cherche à résoudre cette double interrogation en présentant une synthèse du niveau et de la diversité des revenus dans l'agriculture marocaine. Il en détermine les différentes composantes tant agricoles qu'extra-agricoles.

Résultat de recherches entreprises à l'occasion d'un encadrement doctoral, ces différentes approches permettent d'identifier le poids de la dimension des exploitations dans la détermination des revenus, d'apprécier dans leur formation la contribution des activités internes et externes aux exploitations et d'évaluer leur disparité et leur dispersion.

La variabilité inter-annuelle qui caractérise le climat marocain, à l'image de celui de l'ensemble des pays du Maghreb, induit des fluctuations dans les revenus et conduit les agriculteurs à d'incessantes adaptations pour la réalisation des objectifs qu'ils assignent à leurs exploitations.

La différence de productivité, le rôle de l'élevage et l'importance des activités annexes sont les facteurs principaux qui établissent un clivage entre les moyens de production et le niveau des revenus. L'analyse de la structure des revenus, basée sur les contributions relatives de la production végétale, de l'élevage et des activités hors exploitation, met en relief le rôle imparti à la dimension des moyens de production, au nombre des actifs familiaux, ainsi qu'aux spécificités du milieu naturel. L'hétérogénéité des revenus à l'intérieur des classes de superficie des exploitations n'arrive cependant pas à masquer les inégalités inhérentes à la répartition des moyens de production : une approche est élaborée en mesurant le degré d'accès au marché pour les agriculteurs et en caractérisant leur niveau de vie. Elle met l'accent sur l'importance des revenus extérieurs dans la reproduction de l'agriculture pluviale.

Au terme de l'étude, se pose le problème de l'articulation entre d'une part, la dynamique d'évolution de l'agriculture et d'autre part, l'intensification de la production et l'affectation des revenus.